

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-2706041-DE
Date de signature : 04/07/2011
Date de réception : 05/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

M. BORDAT, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Zone d'Aménagement Concerté Valmy - Travaux sur le chemin rural n°15 - Mise en place d'un collecteur d'eaux usées et de réseaux électriques et de télécommunications - Convention de travaux à passer entre la Ville et la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la deuxième tranche des travaux de la Zone d'Aménagement Concerté Valmy et du dévoiement d'infrastructures liées au passage du tramway, une extension des réseaux est nécessaire sur l'avenue Françoise Giroud. A cet effet, la SEMAAD doit intervenir sur une partie du chemin rural n° 15, classé dans le domaine privé de la Ville.

Divers travaux sont envisagés tels que la mise en place d'un collecteur d'eaux usées de 200 millimètres ainsi que d'enfouissement d'un réseau électrique de 60 millimètres et de deux lignes de télécommunications d'un diamètre de 45 millimètres.

Les engagements respectifs de la Ville et de la SEMAAD sont repris dans le projet de convention annexé au rapport. C'est ainsi que la Ville autorise les travaux sollicités sous réserve que ceux-ci soient effectués dans les règles de l'art et dans le respect de la réglementation applicable. La SEMAAD devra également s'engager à remettre en état le chemin concerné. La mise à disposition est accordée à titre gratuit et présente un caractère permanent tant que l'ensemble des ouvrages autorisés seront utiles.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - autoriser la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise, dans le cadre de la deuxième tranche des travaux de la Zone d'Aménagement Concerté Valmy et de ceux liés à la réalisation du tramway, à procéder à la mise en place d'un collecteur d'eaux usées et de réseaux électriques et de télécommunications, sur le chemin rural n°15 ;

2 - approuver le projet de convention de travaux à intervenir entre la Ville et la SEMAAD, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ